



**NATIONS
UNIES**

UNEP/EA.6/5



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
22 novembre 2023

Français
Original : anglais

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Sixième session

Nairobi, 26 février–1^{er} mars 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives à la politique et à la gouvernance
internationales en matière d'environnement**

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 5/1 sur le lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans l'application de la résolution 5/1 sur le lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable, adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Dans cette résolution, l'Assemblée pour l'environnement a prié la Directrice exécutive du PNUE, sous réserve de la disponibilité de ressources financières et humaines : a) de produire un rapport, en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), ainsi qu'avec le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé » (OHHLEP), sur les liens entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable, en analysant les liens entre ces trois éléments, en recensant les principaux partenaires et parties prenantes à consulter, s'il y a lieu, en vue de l'élaboration du rapport, et en établissant un résumé des conclusions que les États Membres pourront examiner ; b) de présenter le rapport susmentionné à un examen par les pairs des États Membres ; c) de travailler en partenariat avec les membres de l'Alliance tripartite plus¹, dans le cadre de la relation renforcée du PNUE avec l'Alliance, y compris concernant les questions relatives au bien-être animal et à son lien avec la santé humaine et l'environnement, en appliquant l'approche « Une seule santé » ; et d) de lui faire rapport, à sa sixième session, sur les conclusions du rapport.

II. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 5/1

2. Pour pallier le manque de ressources externes, le PNUE a affecté des ressources prélevées sur le Fonds pour l'environnement (100 000 dollars) et le Fonds thématique pour la vie en harmonie avec

* UNEP/EA.6/1.

¹ Le 17 mars 2022, le PNUE a signé avec la FAO, l'OMS et l'OMSA un mémorandum d'accord portant création de l'Alliance quadripartite sur l'approche « Une seule santé ».

la nature (58 000 dollars) aux travaux visant à soutenir la mise en œuvre de la résolution au cours du troisième trimestre 2023. Les actions menées à l'appui de la résolution sont présentées ci-dessous.

3. Le PNUE a créé un groupe directeur chargé des questions relatives au lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable, composé de représentant(e)s du PNUE, de la FAO, de l'OMS, de l'OMSA et de l'OHHLEP. Le groupe directeur s'est vu confier la responsabilité de superviser et d'encadrer la mise en œuvre de la résolution 5/1. Le PNUE a convoqué quatre réunions dudit groupe. Le principal résultat des travaux du groupe au cours de la période à l'examen a été l'établissement d'un rapport de cadrage contenant des recommandations destinées à assurer la pleine application de la résolution.

4. Un rapport a été élaboré sur les liens entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable. Celui-ci avait pour objectif de déterminer une méthode détaillée, un processus, un calendrier et les ressources financières nécessaires pour appliquer la résolution et produire un rapport exhaustif sur les liens étudiés, fondé sur des consultations et les meilleures pratiques. En outre, une enquête et un examen des ouvrages et documents pertinents ont été menés afin d'orienter la mise au point d'une approche méthodologique tenant compte de l'ensemble des liens. Il importe de noter que seul un petit nombre d'ouvrages publiés et évalués par des pairs tiennent compte des trois éléments interdépendants. Le rapport expose l'approche méthodologique recommandée, qui couvre un éventail de formats possibles assortis de besoins en ressources différents, ainsi qu'une proposition de plan annoté faisant apparaître les axes de réflexion à prendre en compte dans le rapport final. Il est examiné actuellement par le groupe directeur chargé des questions relatives au lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable, et une séance d'information avec les États Membres est prévue début 2024.

5. Conformément aux demandes formulées aux paragraphes 1 et 3 de la résolution 5/1 concernant la tenue de consultations avec les parties prenantes et leur participation, le PNUE a collaboré avec les États Membres et d'autres parties prenantes afin de recueillir leurs contributions et leurs observations en vue de l'élaboration du rapport. Pour étayer le rapport, un appel à communications a été lancé le 13 juillet 2023 en vue de recueillir les points de vue et les données factuelles du Comité des représentants permanents et des membres du groupe directeur.

6. Le PNUE a également participé à des réunions et ateliers pertinents, notamment, lorsque les États Membres en ont fait la demande, afin de communiquer des informations actualisées et de recueillir des données pour l'analyse. Parmi ces manifestations, on peut citer la troisième réunion du groupe de travail des amis de la résolution, tenue à Diani (Kenya), en avril 2023 ; la réunion des grands groupes et des parties prenantes, tenue à Rabat en juillet 2023 en préparation du séminaire-retraite conjoint des bureaux du Comité des représentants permanents et de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement ; la septième Conférence africaine sur le bien-être animal, tenue à Kigali en septembre 2023 ; et la quatrième Conférence mondiale One Welfare (un seul bien-être), tenue à Burgos (Espagne), en octobre 2023.

III. Enseignements tirés

7. Le PNUE continue de tirer parti de sa collaboration de longue date et bien établie avec la FAO, l'OMS et l'OMSA aux fins de l'application de la résolution. La FAO et l'OMSA ont clairement pour mandat de mener des travaux sur le bien-être animal dans le cadre de leurs missions institutionnelles et comptent également s'employer à analyser les liens entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable, sous réserve que des ressources soient disponibles à cette fin.

IV. Recommandations et mesures proposées

8. Les États Membres souhaiteront peut-être :

a) Prendre note du rapport à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 5/1 de l'Assemblée de l'environnement, et des recommandations qui y sont formulées concernant la portée, le processus, le calendrier et le budget requis pour appliquer ladite résolution ;

b) Inviter les gouvernements, le secteur privé, des fondations et d'autres organisations à appuyer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport en versant des contributions financières volontaires.